

CONDITIONS GENERALES LOCATION ET VENTE :

Auvicom s.a. / AV Technics sprl / Av Concept sprl

1. Opposabilité de ces termes et conditions

1.1

Par sa commande, le client déclare avoir pris connaissance de nos conditions et de les acceptées, même si elles entrent en conflit avec ses propres conditions générales ou particulières.

1.2

Ces conditions générales et particulières du présent accord annulent et remplacent toutes les conditions précédentes et remplacent les conditions générales ou particulières du client.

2. Offre - Commandes - bons de commande

2.1

Nos offres sont établies à titre indicatif et sous réserve de modifications résultant d'erreurs ou d'omissions. Elles lient Auvicom s.a. / AV Technics sprl ou AV Concept sprl uniquement à la réception du bon de commande signé par le client. Elles sont établies sur base des informations fournies par le client et mise à notre disposition. Toute modification de ces données conduira à une révision du prix.

2.2

Sauf si une disposition contraire ne soit formulée dans l'offre ou le bon de commande par Auvicom s.a., AV technics sprl & AV concept sprl, la commande ne sera acceptée qu'après le versement d'un acompte de 50% du montant total, y compris la TVA (21%). En cas d'annulation de la commande par le client acceptée par Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV CONCEPT sprl cet acompte ne sera pas remboursé et sera considéré comme dommages & intérêts sans obligation de justification par Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl.. Si le client annule la commande dans les huit jours précédant la date de l'événement, une compensation de 50% de l'offre totale y compris la TVA (21%) sera facturée au client. En cas ou le client annule endéans les trois jours avant l'événement la compensation sera de 100% de l'offre y compris la TVA

2.3

Toute modification, ajout ou suppression d'un poste tel que décrit dans l'appel d'offres, devra faire l'objet d'un avenant au contrat. A défaut de telle avenant le contenu du contrat sera effectué en conformité avec les instructions orales du client, qui renonce donc à toutes actions à cet égard, y compris sur les factures suivantes, concernant ce projet.

Auvicom s.a, AV Technics sprl & AV Concept sprl se réserve le droit d'apporter des modifications ou adaptations qui s'avère nécessaires ou, au vu de circonstances exceptionnelles, lors de l'exécution du projet et dans l'intérêt de celui-ci. Toute différence entre les données de l'offre et la livraison

effective de marchandise et/ou service ne donnera pas droit au client de refuser ceux-ci, la facture ou les dégâts y afférents.

2.4

Si le client, après la réalisation de l'offre et de son étude, refuse le projet, il sera facturé de tous les coûts et frais engendrés.

3. Tarifs

3.1

Les tarifs pour les services et / ou location est un montant net hors réduction. Ces tarifs seront majorés de la TVA (21%).

Les avances et le solde devront être payés selon les conditions de paiement stipulé dans les offres.

3.2

Les prix indiqués dans une offre, qui se rapporte à la main d'œuvre ou à la location de marchandise accepté par le client, pourront être modifier après un délai de 3 mois si les prix de la location de marchandise ou main d'œuvre ont augmenté d'au moins 15%.

3.3

Le coût de livraison et / ou enlèvement seront toujours à charge du client. Cela vaut également pour les éventuels surcoûts de déplacement et main d'œuvre ajoutées à l'offre approuvée. 4. Mise en œuvre de l'accord

4.1

Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl réalisera les projets confiés par les clients en « bon père de famille », et se verra, en conformité avec les termes convenus, dans l'obligation de fournir tous les efforts possibles.

4.2

Concernant l'achat de produit, Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl sera pleinement acquitté de ses obligations dès que le(s) article(s) sera(ont) livré(s) au client ou que celui-ci en aura pris possession selon le contrat établi. Le client devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et le stockage du matériel pour en préserver la garantie.

4.3

Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl ne pourra être tenu comme responsable, durant le transport ou le stockage en ses locaux, des dommages de toute nature ou de la perte accidentelle des marchandises dont le client est propriétaire.

4.4

Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV concept sprl ne pourra pas être tenu comme responsable à toute atteinte à l'image du client et celui-ci ne pourra en aucun cas réclamer des dommages moraux. 5. Livraison - déplacement - restauration

5.1

Les dates de livraison sont à titre indicatif. Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl n'est pas responsable de toute modification de ce délai. Le client n'a pas le droit d'annuler l'accord, ni à aucun dédommagement ou toute autre indemnité.

5.2

La survenance de faits exceptionnels ou d'événements de force majeure ne pourront pas mettre en cause la responsabilité de Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl. Le fait que les biens soient endommagés, brisés ou manquants, devra être signalé par le client à la livraison. Ce fait doit aussi être signalé par écrit au transporteur.

5.3

Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl se réserve le droit, à tout moment et sans justification préalable, de réclamer un paiement à la livraison ou dès la commande.

5.4

Concernant les prestations de service, l'organisation, les coûts de restauration et autres (y compris les frais d'hôtel) de la main-d'œuvre seront à charge du client. Cela comprend le déplacement de ces personnes, tant en Belgique qu'à l'étranger.

6. Transfert des risques

6.1

Le transfert des risques sera établi, sous réserve de titre de propriété qu'Auvicom sa, AV Concept sprl & AV Technics sprl possèdent, pour la location et pour la vente au moment de la livraison.

6.2

Si le matériel loué ou vendu présenterait un vice caché, il ne peut y avoir contre Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl aucun recours si ce n'est un recours légal contre la partie tiers qui a livré, installé ou produit le matériel.

7. Location de matériel

7.1

En cas de location de matériel, le client est entièrement et exclusivement responsable de la bonne utilisation de ce matériel et ce en toutes circonstances, qu'il l'utilise lui-même ou en confie l'utilisation à des techniciens tiers dont il n'est pas responsable.

7.2

Concernant le matériel appartenant à Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, et sans autorisation écrite d'Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, il est formellement interdit au client de le sous-louer, mettre en dépôt ou prêter à un tiers. Il est aussi formellement interdit au client, sans autorisation écrite d'Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, de modifier la structure du matériel, d'y appliquer, coller ou décoller quoi que ce soit. Si ses interdictions sont violées, le prix normal de vente du matériel sera facturé au client.

7.3

Si le matériel est, de quelque façon que ce soit, endommagé, le client se doit d'en avertir Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl dans un délai de vingt-quatre heures. Si ce délai n'est pas respecté, le coût intégral du remplacement des pièces défectueuses sera facturé au client.

7.4

Le matériel est fourni et rendu dans les entrepôts d Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, ou dans tout autre lieu préciser dans les offres et devis.

7.5

Pour toute location de matériel, sauf indication contraire entre le client et Auvicom s.a, AV Technics sprl & AV Concept sprl, une garantie en liquide de minimum 175.00 Euros devra être acquittée à la livraison du matériel. Ce montant sera restitué au retour du matériel en nos entrepôts et après vérification du bonne état et bon fonctionnement de celui-ci.

7.6

Le matériel loué est considéré en parfait état de fonctionnement. L'acceptation du matériel signifie que le client accepte irrévocablement et inconditionnellement l'état dans lequel il se trouve. L'acceptation du matériel se fait par la signature de notre bon de livraison, ou par son utilisation.

7.7

Les formalités de transport font partie intégrante de la responsabilité du client. Celui-ci devrait bénéficier d'une assurance personnalisée. En cas de dommage ou de perte due au transport ou tout blocage du matériel à la douane, les frais de ce préjudice, et le coût de retard seront à charge du client.

7.8

Au retour du matériel, un inventaire contradictoire sera établi dans les entrepôts de Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl. Les dégâts causés par le client sur le matériel loué lui seront facturés, sauf si Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl fait valoir ses droits de facturer le matériel endommagé comme achat au client.

7.9

En cas de prolongation de l'utilisation du matériel par le client, celui-ci sera tenu d'en avertir Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl 48h avant l'échéance normale du contrat de location. Les mêmes conditions de location seront appliquées pour cette prolongation. Un nouveau bon de livraison pour cette prolongation sera établi et devra être signé et retourné par le client à Auvicom s.a., AV Technics sprl, AV Concept sprl & Multimedia sprl . En cas de retour tardif du matériel, le client sera redevable des coûts supplémentaires de location ainsi qu'une compensation pour les dommages subit par Auvicom s.a., AV Technics sprl, AV Concept sprl.

7,10

Le client renonce à tout recours contre Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV CONCEPT sprl sur la base des articles 1721 et 1386 du Code civil. Le client sera, pendant toute la durée du bail, seul responsable du matériel, aussi bien vis-à-vis de tiers ou de Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl.

7,11

Auvicom s.a., AV Technics sprl, AV Concept sprl décline toute responsabilité pour les accidents, pertes, vols ou toute autre forme de dommages à un support d'information magnétique ou optique. Ceci pour les fichiers audio, vidéo et / ou de données dont le contenu est la propriété du client, ou oublier dans le matériel loué.

7.12

Le client qui conclut un contrat sera dans l'obligation de souscrire à une assurance pour le matériel loué. Cette assurance devra couvrir le vol, l'incendie ainsi que les dégâts matériels et corporels aussi bien pour les causes interne ou externe en Belgique et à l'étranger.

7,13

Si le matériel loué est endommagé ou non rendu par le locataire, la durée de location sera prolongée jusqu'au moment où le client fournira une déclaration officielle de vol ou dégât. Le client sera tenu de payer un supplément de location pour cette période. Le locataire sera aussi dans l'obligation de prendre en charge les coûts de réparation si le matériel n'est pas rendu dans son état d'origine. 8. Paiement

8.1

Toutes nos factures sont au grand comptant sauf exception claire et écrite, net et sans escompte à payer.

8.2

A défaut de paiement endéans l'échéance résultera, de plein droit et sans avis de défaut, au calcul d'un intérêt de 12% par an à partir de cette date d'échéance. En outre, chaque client dont la facture est impayée, en totalité ou en partie, une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant sera due, avec un minimum de 40,00 €.

8.3

Le fait qu'une facture demeure impayée à son échéance, tous les autres montants dus seront immédiatement exigés, quelles que soient les facilités de paiement de ces sommes déjà allouées au client. En outre Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl se réserve le droit, sans préavis ni indemnité de rompre tout autre contrat à venir avec ce client.

9. Rétention

9.2

Les marchandises vendues restent la propriété inaliénable et exclusive de Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, jusqu'au moment où ils sont payés en totalité par le client. Si le paiement n'a pas été effectué dans le délai de l'accord, Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, se réserve le droit, sans mise en demeure, de reprendre possession du matériel.

9.2

Le matériel loué reste la propriété exclusive d'Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV CONCEPT sprl et ne peut pas être transféré par le client. Si ce matériel est à un certain moment saisi par une tiers personne pendant le contrat de location, le client se verra demander la levée immédiate de la saisie à ses propres frais, sachant que le loyer fixé par le contrat est payable jusqu'au moment du retour de l'équipement à Auvicom sa, AV Concept sprl & AV technics sprl.

10. Plaintes

10,1

Toute réclamation sur le matériel et services vendus ou loués doit être envoyées par lettre recommandée dans les 8 jours à compter de la date de livraison du matériel ou des services. A défaut, le matériel et services sera considéré(s) comme accepté(s) par le client.

10,2

Si la plainte est acceptée comme valable et recevable par Auvicom s.a., AVTechnics sprl & AV Concept sprl, ce dernier procédera à la réparation ou au remplacement du matériel qui s'avèrent défectueux. Cela exclut toute autre indemnisation.

10,3

Toutes les plaintes relatives à la facturation, devront être envoyées par lettre recommandée à Auvicom s.a., AV Technics sprl et AV Concept sprl dans les 8 jours suivant la réception de la facture. Après cette période, la facture est considérée acceptée.

10,4

Une plainte ne dispense pas le client de son obligation de paiement endéans le délai spécifié dans les présentes conditions générales.

11. Droit d'auteur et permis divers

11,1

Un client qui commande une livraison / ou services doit disposer des droits concernant ces livraisons et / ou services et soulage Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl de toute responsabilité. En outre, le client sera responsable de tous les dommages qui pourraient découler de la non-existence de ces droits.

11,2

Les droits d'auteur réclamés par la SABAM, tout autre organisme ou une personne privée sont à charge du client.

12. Assurance

12,1

Dans le cadre des opérations effectuées par Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl pour un client, celui-ci doit, à ses propres frais, disposer de toutes les polices d'assurance nécessaires pour l'événement organisé. Cette assurance doit en tout cas inclure le vol, dommages et destruction de matériels ainsi que la responsabilité civile d'Auvicom s.a., AVTechnics sprl & AV Concept sprl.

12,2

Pour les prestations en dehors de l'Union Européenne, le client doit disposer d'une assurance qui couvre la saisie du matériel, la destruction ou dommage matérielle ainsi que les personnes en cas d'émeutes, événements politiques ou catastrophes naturelles ainsi que contre la perte de revenus qui en résultent.

13. La propriété intellectuelle

13,1

Les projets, études, plans et appels d'offres effectués à la demande du client restent la propriété d'Auvicom s.a., AV TECHNICS sprl & AV Concept sprl et ne peuvent en aucun cas être reproduit, exporté ou transmis sans l'autorisation préalable écrite d'Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl.

13,2

Si le client réalise ou fait réaliser par un tiers un projet conçu et proposé par Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, il sera à titre de compensation obligé de payer un montant forfaitaire et irréductible sous réserve de tous dommages complémentaires possibles. Ce montant à payer est basé sur le montant du projet.

14. Résiliation de la convention

14,1

Si le client ne respecte pas ses obligations en vertu de ces termes et conditions ou si le client fournit de fausses ou incorrectes informations à Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl, ce dernier se réserve le droit de résilier le contrat sans préavis ni indemnités.

14,2

En cas de ventes forcées, réduction de la garantie, faillite, transfert d'avoir ou en cas de tout événement qui affecte l'entreprise ou la solvabilité du client, Auvicom s.a., AV TECHNICS sprl & CONCEPT sprl l'accord prendra fin automatiquement sans préavis ni indemnité.

14,3

En cas de résiliation du contrat, le client, quel que soit le motif de la résiliation, sera dans l'obligation de restituer le matériel loué immédiatement, ainsi que tout dommage et intérêt dû à Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl.

14,4

En cas de résiliation de l'accord par le client, celui-ci s'engage à payer à Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl tous les frais engagés, tous les coûts pour le travail déjà accompli et les pertes de revenu. Ces pertes de revenu sont évaluées, selon accord, à 50% du montant des travaux annulés. Si un acompte a été versé, il a également acquis par Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV CONCEPT sprl et non remboursable. En cas de résiliation du contrat 3 jours avant la date du début de l'événement, l'indemnité sera de 100% du montant total du contrat.

15. Litiges

15,1

Le présent accord est régi par le droit belge. Pour tous les litiges entre Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV CONCEPT sprl et le client, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents, et seul le droit belge est applicable, à l'exception pour Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl de poursuivre le client devant les tribunaux de son domicile. Les procédures judiciaires seront menées en néerlandais, sauf dispositions contraires et légales sur l'emploi des langues en matière judiciaire.

16. Dispositions finales

16,1

Les représentants ou délégués d'Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl sauf exemption spéciale ne sont autorisés à recevoir ou encaisser des paiements, factures ou acomptes au nom d'Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl.

16,2

La nullité ou la modification de toute disposition des présentes conditions n'affectera pas la validité des autres clauses et conserve donc leur pleine validité.

16,3

Si le client est un intermédiaire agissant pour le compte d'un tiers, le client est tenu de lui présenter et faire signer les conditions générales. Dans le cas d'insolvabilité du client Auvicom s.a., AV Technics sprl & AV Concept sprl se réserve le droit de s'adresser directement au client final.